

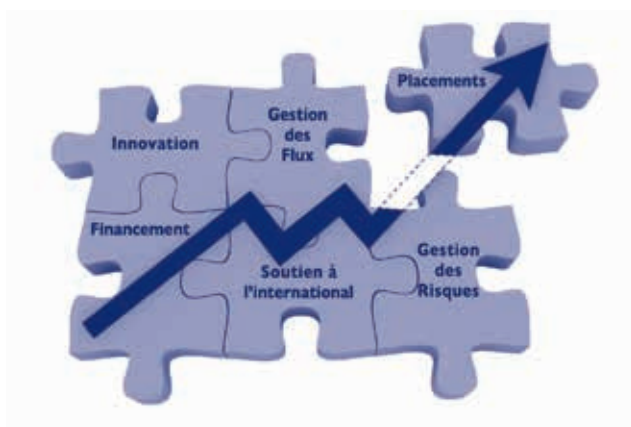
Entreprises Métropole

Conditions Tarifaires au 1^{er} avril 2019

Entreprises, une banque à votre écoute doit répondre à vos besoins, des plus courants aux plus complexes.

Forte de sa culture d'entreprise innovante, agile et entrepreneuriale, la BRED propose à ses clients une offre complète de produits et services adaptés à leurs spécificités.

Notre savoir-faire au service de votre développement



Cette plaquette présente les conditions tarifaires des principales opérations bancaires que vous nous confiez et celles de nos principaux produits et services.

Pour découvrir nos offres dans le détail, nous vous invitons à vous connecter dans l'espace de notre site internet bred.fr dédié aux entreprises : <https://www.bred.fr/entreprises>

Votre responsable commercial reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner au quotidien et dans vos projets de développement. N'hésitez pas à le contacter.

Sommaire

Gestion du compte au quotidien	P.5
■ Ouverture, transformation, clôture	
■ Relevés de compte	
■ Tenue de compte	
■ Solutions de Cash Management	
■ Autres opérations	
Banque à distance	P.7
■ Services Internet	
■ Service télétransmission	
■ Logiciel	
Opérations de paiement	P.9
■ Cartes	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement et TIPSEPA	
■ Chèques	
Opérations d'encaissement	P.12
■ Contrat carte bancaire commerçant	
■ Options du contrat commerçant	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement SEPA	
■ Chèques	
■ Effets - Recouvrement de créances	
Irrégularités et incidents	P.14
■ Commission d'intervention	
■ Opérations nécessitant un traitement particulier	
■ Incidents liés au chèque	
■ Incidents liés aux virement et prélèvement	
■ Incidents liés à la carte	
■ Incidents liés à l'effet de commerce	
Découverts et Crédits	P.16
■ Découvert	
■ Financement du cycle d'exploitation	
■ Financement d'investissement	
■ Autres prestations liées aux crédits	
Gestion de la trésorerie	P.18
■ Placements à terme	
■ Placements Financiers	

Sommaire

Opérations bancaires à l'International	P.20
■ Change	
■ Opération par carte bancaire	
■ Paiement à destination de l'étranger - IMPORT	
■ Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT	
■ Crédit documentaire	
■ Garanties à l'International	
Les expertises	P.23
■ L'ingénierie sociale	
■ L'ingénierie immobilière	
■ L'ingénierie financière	
■ La salle des marchés	
■ Bon à savoir	
RÉSOUTRE UN LITIGE	P.25

Tous les tarifs mentionnés sur ce document, y compris ceux en pourcentage, sont exprimés en euros, hors taxe, et applicables à compter du 1^{er} avril 2019.

Gestion du compte au quotidien

Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de compte	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit
■ Services Bancaires de Base*	Gratuit

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du Droit au compte prévu par l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier.

**Liste des services inclus disponible sur www.bred.fr, rubrique «Informations réglementaires».*

Relevés de compte

■ Périodiques (2 à 3 par mois)	Gratuit
■ Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus)	0,60
■ Historique mensuel (par an, frais d'envoi inclus) :	
• Support papier	28,07
• Support magnétique (par historique)	111,60
■ Duplicata de relevé en agence (par relevé) :	
• Relevé en cours ou dernier relevé	5,32
• Relevé antérieur	10,65
■ Récapitulatif de frais :	
• Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
• Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit

Tenue de compte

■ Frais de tenue de compte (par trimestre)	75,00
■ Frais de tenue de compte inactif (par an)	25,00
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.</i>	
■ Commission de mouvement :	0,05% à 0,20%
• Minimum perçu (par arrêté)	15,83
<i>Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placement et frais).</i>	
■ Commission de mouvement sur comptes nécessitant un suivi spécifique	Nous consulter
■ Port et frais :	
• Le feuillet	2,25
• Minimum perçu (par trimestre)	17,06
■ Commission d'actualisation (par an, à partir de)	185,00
<i>Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et juridique de dossier portant sur un découvert, une autorisation d'escompte commercial, un crédit permanent.</i>	
■ Frais pour conservation d'avois sur compte avec adresse inconnue (par an)	22,16
■ Frais de modification de pouvoirs	15,00
■ Demande de renseignements destinés au contrôle des sociétés	150,00
<i>(audits, lettres aux contrôleurs comptables, commissaires aux comptes...)</i>	

Solutions de Cash Management

■ Fusion de comptes en intérêt :	
• Une seule entité (par compte et par mois) :	10,00
- Minimum	50,00
- Mise en place	30,00
• Plusieurs entités (par compte et par mois) :	20,00
- Minimum	50,00
- Mise en place	30,00
■ Centralisation de trésorerie compte BRED	Nous consulter
■ Centralisation de recettes : Fructiflux (centralisation des encaissements de différents points de vente)	Nous consulter
■ Cash Management à l'International : BRED JONXION	
• Relevés de compte :	
- Centralisation d'extraits de comptes tenus à l'étranger ou par une banque tierce (réception de MT 940)	Nous consulter
- Envoi de relevés de comptes tenus à la BRED vers une banque tierce (émission de MT 940)	Nous consulter
• Ordres de paiement :	
- Réception d'ordres de paiement en provenance d'autres banques (réception de MT 101)	Nous consulter
- Émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger (émission de MT 101)	Nous consulter

Autres opérations

■ Frais de recherche par document (hors relevés de compte)	20,00
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire	14,00
■ Échange de monnaie	Nous consulter
■ Commande de fonds	Nous consulter
■ Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client)	8,50
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
■ Destruction du chéquier non remis	7,50
■ Renseignements commerciaux (avis de sort téléphonique sur chèques, effet...)	20,00

Banque à distance

Services Internet

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

■ Transbred.com :

Solution de communication bancaire sécurisée par certificat numérique. Cet outil permet de saisir en ligne des remises ou d'importer des fichiers issus d'outils comptables, pour toute opération de virement, prélèvement, effet, domestique ou internationale. Parapheur électronique pour gérer les pouvoirs.

- Forfait mensuel de base* : **50,00**

Multi comptes, multi sociétés. Accès à une hotline dédiée.

**Hors coût du certificat numérique*

- Modules optionnels : **Nous consulter**

Intraday, récupération des relevés d'autres banques reçus au format Swift MT 940, alertes Mails...

■ Certificat numérique **Nous consulter**

Authentification et signature par certificat électronique. Hors frais d'installation ou de livraison en face à face du certificat.

■ BREDConnect :

Application web et mobile, sécurisée, pour consulter et gérer ses comptes à la BRED, effectuer des virements unitaires domestiques ou internationaux, suivre les opérations Intraday, accéder à l'option «Bourse en Ligne» et à l'historique des relevés électroniques.

- Abonnement à des services de banque à distance (par mois) **30,00**

(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Frais d'utilisation des services de banque à distance :

(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Option «Module Flux» (par mois) :

- ◇ Opérations de virements **10,00**

- ◇ Opérations de virements et de prélèvements **12,00**

■ TURBO Suite Entreprise.com :

Solution de gestion des flux bancaires, hébergée en mode SaaS (Software as a Service) multi-utilisateurs, multi-sociétés, multi-comptes, multi-banques et multi-devises, éditée par TURBO SA, filiale du Groupe Banque Populaire. Permet de gérer jusqu'à 35 comptes bancaires. Accessible en mobilité à partir d'un smartphone ou d'une tablette.

Nécessite un abonnement BRED EBICS et des certificats numériques.

- Abonnement mensuel pour 3 banques et 5 sociétés maximum **50,00**

- Frais d'installation pour 3 certificats, à partir de **180,00**

Service télétransmission

■ BRED Ebics (transmissions d'ordres et relevés d'opérations) :

- Forfait mensuel **65,00**
 - + Traitement des fax de confirmation pour Ebics T (par fax) **5,00**
 - Supplément mensuel par option complémentaire (Ex : Alertes Mails) **5,00**
-

Logiciel

■ TURBO Suite Entreprise

Nous consulter

Logiciel de gestion des flux bancaires, multi-utilisateurs, multi-sociétés, multi-comptes, multi-banques et multidevises, éditée par TURBO SA, filiale du groupe Banque Populaire. Nombre de comptes et de sociétés illimité.

Opérations de paiement

Cartes

Bon à savoir

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention **DÉBIT**.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention **CRÉDIT**.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 1er.

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de retrait

■ Cotisation carte de retrait BRED	Gratuit
------------------------------------	----------------

Fourniture de cartes de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisations annuelles	Débit Immédiat	Débit Différé
• Business MasterCard*	48,00	58,00
• Visa Gold Business	125,00	140,00
• Visa Platinum Business	232,00	245,00
Mission Plus ⁽¹⁾ (cotisation annuelle)	Débit Différé	Super Différé
• Carte affaire Mission Plus Visa ou MasterCard	55,00	Nous consulter
• Carte affaire Mission Plus Visa Gold	129,00	Nous consulter

*1/2 tarif à partir de la 6^{ème} carte, de même nature, sur le même compte hors Mission Plus.

⁽¹⁾Mission Plus est une solution de règlements et de gestion de frais professionnels qui s'adresse aux PME/PMI, ETI, Grandes Entreprises, Institutionnels, pour les collaborateurs.

Frais liés à la carte Mission Plus

■ Frais par retrait	1,08
■ «Note de frais» version papier	25,00
■ «Note de frais» version Internet	14,00

Services liés à la carte bancaire

■ Modification du plafond de paiement ou retrait de la carte (Cartilis) :	
• Au guichet de votre agence ou auprès d'un téléconseiller	8,33
• Depuis votre espace de banque en ligne BREDConnect	Gratuit
■ Refabrication de carte bancaire :	
• En cas de dysfonctionnement	Gratuit
• En cas de détérioration par le client	10,00
■ Confirmation de code confidentiel (par demande)	5,83
■ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire	Gratuit

■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
• Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business	Gratuit
• Avec la Business MasterCard, à compter du 4 ^{ème} retrait dans le mois	0,83
■ Retrait d'espèces en devises au DAB d'un autre établissement de la zone euro :	
• Commission fixe	2,90
• +Commission proportionnelle au montant retiré	1,50%
■ Paiement par carte bancaire :	
• En euros, zone EEE	Gratuit
• En devises, zone EEE	1,50%

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

Paiement par carte bancaire en devises

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

Virement SEPA

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'International».

■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :	
• Frais par virement occasionnel ou permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement :	
• Frais par virement occasionnel :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	4,17
- Par Internet (BRED Connect)	Gratuit
• Frais par virement permanent :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	1,05
- Par Internet (BRED Connect)	Gratuit
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) :	
• Frais par virement	0,83
■ Frais par virement en fonction du support :	
• Liste papier	7,00
• Télétransmission / Internet transbred.com	0,25
■ Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	5,00
■ Frais par virement de trésorerie	12,00
■ Frais d'émission d'un virement commercial	Nous consulter
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	5,00
■ Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom	12,59
■ Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après échange interbancaire	6,50
■ Frais de demande d'information sur opération	5,00

Prélèvement et TIPSEPA

(frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
■ Enregistrement d'un mandat de prélèvement SEPA B2B :	
• Création et modification (par créancier)	13,00
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) :	
<i>Frais pour liste blanche sur prélèvement.</i>	
• Création et modification (par créancier)	13,00
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers non autorisés à prélever	13,00
<i>Frais pour liste noire sur prélèvement.</i>	
■ Frais d'opposition à un prélèvement SEPA	12,94
<i>L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i>	
■ Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA	13,00
<i>L'opposition à une durée supérieure à 3 mois (retrait du consentement).</i>	
■ Frais de demande d'information sur opération	5,00
■ BRED MANDAT SEPA	Nous consulter
<i>Numérisation, archivage, web service des mandats de SDD.</i>	

Chèques

■ Paiement de chèque	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier, en courrier :	
• En courrier simple	Gratuit
• En courrier recommandé simple	4,67
<i>Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.</i>	
■ Frais de renouvellement automatique du chéquier	1,43
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	10,80
■ Frais d'émission d'un chèque certifié	10,80
■ Confection de lettre chèque	Nous consulter
■ Frais d'émission sécurisée de lettre chèque	Nous consulter
■ Solution de sécurisation de chèque(s) émis	Nous consulter
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	11,46
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	5,75

Opérations d'encaissement

Contrat carte bancaire commerçant

■ Adhésion au contrat carte bancaire	Gratuit
■ Terminal de Paiement Electronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	Nous consulter
■ Frais d'initialisation du TPE	45,00
■ Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	Nous consulter pour une étude personnalisée

Options du contrat commerçant

AMEX

■ Frais d'installation du Logiciel	Nous consulter
------------------------------------	-----------------------

UP* (Union Pay)

■ Tarifs établis selon divers critères	Nous consulter
--	-----------------------

*Acceptation des cartes bancaires Union Pay (Asie du Sud-Est).

DCC* - paiement par carte en devises

■ Tarifs établis selon divers critères	Nous consulter
--	-----------------------

*Dynamic Change Currency.

Encaissement sécurisé des achats en vente à distance

■ CYBERPLUS PAIEMENT :

Solution sécurisée pour l'encaissement des achats à distance par internet, courrier, téléphone, réalisés par cartes bancaires.

- Frais d'inscription (à partir de) **150,00**
- Abonnement mensuel (à partir de) **10,00**
- Personnalisation des fonctionnalités **Nous consulter**

PNF

■ Paiement en N Fois	Nous consulter
----------------------	-----------------------

Virement SEPA

■ Réception d'un virement SEPA :	
• Virement occasionnel ou permanent	Gratuit

Prélèvement SEPA

■ Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)	35,00
■ Frais de paiement de prélèvement SEPA et de titre interbancaire de paiement (TIPSEPA)	Gratuit
■ Frais d'avis de prélèvement SEPA, en fonction du support :	
• Par avis :	
- Liste papier	7,00
- Télétransmission	0,40
• Périodique géré par la BRED (uniquement prélèvement)	1,12

Chèques

■ Remise de chèque(s)	Gratuit
■ Remise de chèques non conformes (par remise)	5,18
■ Bordereaux pré-marqués de remises de chèques avec renouvellement automatique	Gratuit
■ Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise	7,36
■ Représentation automatique de chèque(s) impayé(s)	Nous consulter

Effets - Recouvrement de créances

■ Remise d'effets, LCR ou BOR à l'encaissement	Gratuit
<i>Après la date effective de présentation au paiement. Avec un minimum de 10 jours après la remise.</i>	
<hr/>	
■ Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports :	
• Télétransmission :	
- Par effet non circulant	0,60
- Par bordereau	5,00
• Support magnétique :	
- Par effet non circulant	0,65
- Par bordereau	8,62
• Support papier :	
- Par effet non circulant	5,06
- Par bordereau	11,11
<hr/>	
■ Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation	19,00
<hr/>	

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- Par opération **8,70**

En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30€ et 50€.

Opérations nécessitant un traitement particulier

- Frais par saisie attribution **82,50**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :
 - Commission proportionnelle (% du montant dû) **10%**
 - Maximum **82,50**

Incidents liés au chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **11,67**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation.

 - Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **16,30**
 - Chèque d'un montant supérieur à 50 € **32,97**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **30,42**
- Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque **Gratuit**
- Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision) **12,25**

Incidents liés aux virement et prélèvement

- Frais de rejet de virement, prélèvement, TIPSEPA ou télé règlement, pour défaut de provision :

Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

	Montant du prélèvement
• Montant de l'opération inférieur à 20 €	
• Montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	16,67
- Frais d'avis de prélèvement retourné impayé **15,00**

Incidents liés à la carte

■ Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive	Gratuit
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :	
• Notification d'opposition pour utilisation abusive	10,32
■ Frais d'impayés e-commerce non 3DS :	
• Impayés domestiques	20,00
• Impayés internationaux	70,00

Incidents liés à l'effet de commerce

■ Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision	26,10
■ Frais de restitution d'une LCR papier impayée	18,00
■ Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé	19,00

Découverts et Crédits

Découvert

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- Découvert convenu ou formalisé :
 - Intérêts débiteurs personnalisés **Nous consulter**
- Découvert non convenu ou dépassement sur découvert convenu **Nous consulter**
- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs* **3,00**

Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs dû suite à l'utilisation de votre découvert autorisé.

**Non compris dans le TAEG.*

Commissions liées au découvert

- Commission de plus fort découvert **0,25%**
Sur le plus fort découvert du trimestre (maximum 2/3 des intérêts débiteurs, par trimestre).
- Commission d'immobilisation **25% des intérêts débiteurs**

En sont exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant plus de 15 jours/trimestre. En cas d'arrêté mensuel, exonération si les soldes sont créditeurs en valeur pendant plus de cinq jours dans le mois.

- Mise à disposition d'échelle d'intérêt (par échelle) **5,12**
- Dépassement sur autorisation :
 - Commission d'acceptation de paiement (minimum) **31,56**

Financement du cycle d'exploitation

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte ou de cession-escompte (loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Escompte

- Intérêts d'escompte **Nous consulter**
- Minimum de jours d'escompte **20 jours**
- Traitement de remise d'effets :
 - Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte. **6,10**

Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet et de la durée de l'avance des fonds qui est faite (entre le moment de la remise et la date d'échéance de l'effet).

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

■ Mise en place de la convention cadre	Gratuit
■ Commissions :	
• Par créance cédée	8,50
• Par bordereau	30,00
• De notification ou acceptation	30,41
• De récupération frais AR	3,66
■ Frais :	
• De prorogation	19,80
• De relance pour non règlement dans les délais	50,26
• De mise en demeure	101,93
■ Frais de gestion d'une ligne de créance :	
• Lignes d'avance sur factures (par bordereau)	6,64

Gestion du poste client

■ Affacturage	Nous consulter
■ Assurance crédit	Nous consulter

Financement d'investissement

■ Prêt moyen, long terme :	Nous consulter
<i>Conditions variables en fonction de la nature des opérations financées.</i>	
• Frais de dossier (à partir de)	210,00
■ Crédit Bail mobilier, immobilier	Nous consulter
■ Location avec Option d'Achat (LOA), Location Longue Durée (LLD)	Nous consulter

Cautions bancaires

■ Commission forfaitaire d'établissement de l'acte :	
• Acte simple	54,00
• Acte complexe (sur mesure)	131,57
• Acte dématérialisé (e-cautions)	Nous consulter
■ Mainlevée de caution :	0,10%
• Minimum	20,81

Autres prestations liées aux crédits

■ Frais d'étude, renouvellement de dossier Court Terme :	
• Taux	1,00%
■ Enregistrement d'un gage sur véhicule, à partir de	125,00
■ Main levée de garantie	220,68
■ Commission d'engagement	1,20%
■ Réédition d'un tableau d'amortissement	27,10
■ Copie d'un contrat prêt/crédit	26,47
■ Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance...)	26,47
■ Frais d'information annuelle des cautions (par lettre)	51,60

Placements à terme

■ Dépôt à terme classique	Nous consulter
■ Dépôt à terme à revenus périodiques	Nous consulter
■ Certificat de Dépôt Négociable	Nous consulter

Placements Financiers

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.

Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

■ Ouverture d'un compte titres ordinaire	Gratuit
■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles) :	
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
(BREDConnect - option «La Bourse en ligne»)	
- Commission proportionnelle	0,437%
- Minimum de perception par ordre	6,67
(Titres au porteur)	
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial :	
- Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50€)	0,992%
- Commission fixe	7,56
• Ordre sur le Marché obligataire :	Nous consulter
- Ordre exécuté transmis par Internet :	
◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)	0,663%
◇ Commission fixe	6,06
- Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial :	
◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)	0,829%
◇ Commission fixe	7,56
• Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD) :	0,60%
<i>Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.</i>	
■ Droits, Bons de souscription :	Nous consulter
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
- Commission proportionnelle	0,437%
- Minimum de perception par ordre	5,86
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial :	
- Commission proportionnelle	0,992%
- Minimum de perception par ordre	5,05

■ Reports (par position prorogée) :	
• Commission proportionnelle	0,850%
• Commission fixe	7,56
■ Souscription d'OPC :	
(organisme de placement collectif - SICAV, FCP)	
• BRED	Gratuit
• Autres établissements	80,00
■ Autres opérations sur titres :	
(augmentation de capital, dividende en action sur Euronext)	
• Commission proportionnelle	1,50%
- Minimum	6,41
- Maximum	83,92
■ Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger :	Nous consulter

Droits de garde

■ Les titres émis par la BRED et les Banques Populaires, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI	Gratuit
■ Autres titres :	
• Commission proportionnelle* :	
- Jusqu'à 50 000 €	0,225%
- Pour la partie de 50 001 € à 150 000 €	0,183%
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	0,083%

*Applicable par tranche de valorisation par compte titres, sur valorisation au 31 décembre.

■ Frais fixes par ligne :	
• Titres au porteur cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear	3,83
• Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger...)	11,97
■ Frais de perception par Compte titres ordinaire :	
• Minimum	24,67
• Maximum	1285,14
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	Nous consulter

Frais de transfert d'un Compte titres ordinaire

■ Frais de transfert vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne) :	
• Sur titres déposés en Euroclear France	10,21
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) :	90,00
- Minimum facturé par compte titres ordinaire	50,41

Frais d'attestation fiscale :

■ Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne)	70,00
■ Sur titres étrangers détenus en ESES* (par ligne)	150,00

*Euroclear Settlement of Euronext Securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)

Opérations bancaires à l'International

Change

- Achat ou vente de devises au comptant :
 - Commission de change :
 - Inférieur à 80 000 € **0,05%**
 - Supérieur ou égal à 80 000 € **0,025%**
 - Minimum **17,00**

Opération par carte bancaire⁽¹⁾

- Retrait d'espèces en devises*:
 - À un distributeur automatique de billets (DAB) :
 - Commission fixe **3,10**
 - + Commission proportionnelle au montant du retrait **2,50%**

Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.
- Paiement par carte bancaire :
 - Commission proportionnelle sur le montant de la transaction :
 - En euros **2,15%**
 - En devises* **2,50%**

**L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération.*

⁽¹⁾Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone EEE.

Paiement à destination de l'étranger - IMPORT

- Virement international émis, hors SEPA :
 - Commission de transfert proportionnelle :
 - Format papier : **0,10%**
 - ◇ Minimum **21,50**
 - ◇ Maximum **250,00**
 - Télétransmis : **0,10%**
 - ◇ Minimum **16,60**
 - ◇ Maximum **170,00**
 - Frais de correspondant* :
 - Transfert zone EEE **12,80**
 - Transfert hors zone EEE **21,40**

**Tous les frais à la charge de donneur d'ordre.*

 - Avis d'opéré **2,50**
 - Coordonnées incomplètes ou erronées **17,50**
 - Commission «devise déplacée» **5,80**

(devise différente de celle du pays de destination)

 - Commission de non qualité des données **4,00**
 - Confirmation SWIFT par fax **21,50**
- Chèque émis - paiement :
 - Commission de chèque **17,00**
 - Commission proportionnelle de paiement **0,10%**
 - Minimum **21,50**
 - Maximum **250,00**
 - + Commission de transfert format papier **Voir ci-avant**

■ Effet de commerce à l'émission :	
• Commission proportionnelle à l'émission :	0,15%
- Minimum	40,00
- Maximum	200,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
■ Remise documentaire IMPORT :	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	45,00
- Maximum	500,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
• + Frais de port	38,50

Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT

■ Virement international hors SEPA :	
• Commission de rapatriement	17,50
• Avis d'opéré	2,50
• Commission de non qualité des données	9,50
■ Chèque reçu - encaissement :	
• Crédit immédiat (sauf bonne fin) :	
- Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾):	0,10%
◇ Minimum	20,00
◇ Maximum	120,00
- Commission d'impayé	40,00
• Crédit après encaissement :	
- Commission d'encaissement :	0,10%
◇ Minimum	26,50
◇ Maximum	158,00
- + Frais de port	38,50
- Commission d'impayé	40,00
- Avis de sort	20,00

(1) Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

■ Effet de commerce à l'encaissement :	
• Commission proportionnelle :	0,10%
- Minimum	26,50
- Maximum	159,15
• + Frais de port	38,50
• + Avis de sort	20,00
■ Remise documentaire EXPORT :	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	48,00
- Maximum	300,00
• + Frais de port	38,50
• Commission de modification	45,00

Crédit documentaire

■ Crédit documentaire IMPORT :

- Commission d'ouverture (par trimestre indivisible) : **0,25%**
 - Minimum **120,00**
- Commission d'utilisation par jeu de document : **0,125%**
 - Minimum **105,00**
 - + Frais de port : **38,50**
 - ◇ A partir de la 2^{ème} utilisation **7,50**
 - Option courrier express (en sus des frais de port) **30,00**
- Commission d'acceptation / paiement différé (par mois) : **0,125%**
 - Minimum 2 mois **95,00**
- Commission de modification **90,00**

(hors montant ou validité)

■ Crédit documentaire EXPORT :

- Commission de confirmation / acceptation **Nous consulter**
(selon le risque pays et le risque banque)
 - Commission de notification : **0,10%**
 - Minimum **110,00**
 - Commission d'utilisation par jeu de document : **0,15%**
 - Minimum **145,00**
 - + Frais de port **85,00**
 - Commission de modification **95,00**
 - Documents irréguliers **100,00**
 - Commission de transmission / transfert : **0,15%**
 - Minimum **150,00**
 - Frais de transmission **70,00**
-

Garanties à l'International

- Commission d'engagement (par an) : **Nous consulter**
 - Minimum **100,00**
 - Frais d'acte :
 - Normal **120,00**
 - Spécifique **250,00**
 - + Option émission sous 24h **200,00**
 - Commission de modification **60,00**
 - Commission de notification (garanties reçues) **100,00**
 - Mise en jeu (à l'émission ou réception) **100,00**
 - Frais de SWIFT **10,00**
 - Frais de mainlevée **70,00**
-

L'ingénierie sociale

- Épargne salariale : **Nous consulter**
 - Participation, Intéressement
 - Plan Épargne Entreprise (PEE)
 - Actionnariat salariés
 - Titres de service, Chèque de Table, CESU préfinancés, Chèques cadeaux
- Épargne retraite : **Nous consulter**
 - Article 39 et Article 83
 - Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)
- Assurance et Protection Sociale : **Nous consulter**
 - Assurance «Homme clé»
 - Indemnités de fin de carrière
 - Prévoyance et frais de santé

L'ingénierie immobilière

- Opérations de promotion immobilière **Nous consulter**
- Opérations de marchands de biens **Nous consulter**
- Estimation de vos biens immobiliers **Nous consulter**
- Crédit-Bail Immobilier **Nous consulter**
- Lease-Back **Nous consulter**

L'ingénierie financière

- Montage de financement structuré (LBO, OBO, acquisition,...) **Nous consulter**
- Fusions/acquisitions **Nous consulter**
- Transmission d'entreprises **Nous consulter**

La salle des marchés

- Couverture du risque de taux **Nous consulter**
- Couverture du risque de change **Nous consulter**
- Placement de vos excédents de trésorerie **Nous consulter**

Bon à savoir

Zone EURO

Zone constituée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Zone UE

Union Européenne composée : des pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Zone EEE

Espace Économique Européen composé : des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Zone SEPA

L'espace unique de paiement en euros est composé : des pays de la zone EEE + Monaco, Saint Marin et Suisse.

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

■ Tout d'abord, auprès de votre gestionnaire qui reste votre interlocuteur privilégié.

■ Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

• **Par courrier :** *BRED Banque Populaire*
 Service Relations Clientèle
 18, quai de la Rapée
 75012 Paris

• **Par Internet :** <https://www.bred.fr>

En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique «Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil, onglet «Le Service Relations Clientèle».

• **Par téléphone :** 01 40 04 71 15 (Numéro non surtaxé)

• **Nos engagements :**

- Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire s'engage à répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relations Clientèle adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

■ En cas de litige, votre recours en médiation :

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence.

• **Auprès du Médiateur du crédit aux entreprises.**

(entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

- Par Internet : <https://www.mediateurducredit.fr>

• **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.**

Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), la tenue des comptes titres.

- Par Internet : <http://www.amf-france.org>

- Par courrier : *Le Médiateur de l'AMF*
 Autorité des Marchés Financiers
 17 Place de la Bourse
 75082 Paris Cedex 02



Réf. 007196 - Jan. 2019 Y

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 PARIS - 552 091 795 R.C.S. Paris - Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608.